



Utilisation des clapets coupe-feu dans des zones de compartimentage coupe-feu

Préambule

Le contenu de cette fiche technique donne des informations sur l'utilisation des clapets coupe-feu dans des zones de compartimentage coupe-feu. Ces données s'appuient sur les dispositions et ordonnances actuellement en vigueur en Suisse, comme l'ordonnance sur les produits de construction, la loi sur les produits de construction (normes harmonisées), l'accord intercantonal sur la suppression des obstacles techniques au commerce et les prescriptions de protection-incendie AEAI.

Toute force juridique contraignante est exclue de ce document.

La fiche technique doit permettre d'avoir une vue d'ensemble sur les droits et les obligations du fabricant des clapets coupe-feu vis-à-vis des forces de l'ordre, des installateurs, des planificateurs techniques, des constructeurs et des exploitants.

Il incombe aux participants aux travaux et chantiers d'appliquer les consignes des documents transmis par le fabricant. Ce n'est qu'en agissant ainsi que l'utilisation conforme assurera le respect des objectifs.

Objectif de protection

Les clapets coupe-feu permettent de prévenir la propagation du feu et de la fumée dans les installations d'aération.

Les clapets coupe-feu doivent être installés:

- a) aux franchissements des murs coupe-feu, des parois et des planchers formant compartiment coupe-feu;
- b) dans les conduits, dépourvus d'ouverture, qui traversent d'autres compartiments coupe-feu ventilés ensemble et ne présentent pas la résistance au feu exigée.

Les composants des zones de compartimentage coupe-feu sont des éléments formant ensemble l'espace comme les murs, les parois et les plafonds, les raccords coupe-feu et les structures de compartimentage. Ils doivent permettre de limiter la propagation de l'incendie, de la chaleur et de la fumée.

Les clapets coupe-feu respectent la norme hEN15650n (norme européenne harmonisée). Elle prévoit que les contrôles du niveau de protection anti-incendie des clapets coupe-feu soient organisés selon EN1366-2 pour chaque niveau et type de construction utilisé par un organisme de vérification homologué. La classification du niveau de protection contre les incendies et les autres données associées doivent respecter la norme EN13501-3.

Les normes harmonisées exigent un contrôle uniforme lors de la vérification des clapets coupe-feu.

Dans le cadre des essais d'inflammabilité, on tient compte non seulement des clapets coupe-feu mais aussi de toute la structure support comme:

- ◆ L'installation correcte des murs et des plafonds;
- ◆ Le fonctionnement conforme des clapets coupe-feu;
- ◆ Le montant libre de tension des clapets coupe-feu;
- ◆ L'installation sans charge des clapets coupe-feu;
- ◆ la connexion adaptée des clapets coupe-feu et de la structure support;
- ◆ le raccordement libre de tension des systèmes d'aération;

Les exigences en termes de structure et installation des clapets coupe-feu dépendent de l'installation support (murs massifs, plafonds massifs, parois coupe-feu, cloisons etc.) et du type de maçonnerie (sèche, humide, cloisons souples).

Chaque type de construction/situation nécessite des contrôles du niveau de résistance aux incendies documentées pour chaque clapet coupe-feu (obligation de justification).

L'installation des clapets coupe-feu doit se faire conformément aux données du fabricant. Aucun écart vis-à-vis des déclarations de performances et modes d'emploi du fabricant n'est permis.

Généralités

Documentation:

Le fabricant met à disposition de l'installateur la documentation technique sous la forme d'un mode d'emploi, d'installation et d'entretien lors de la livraison du clapet coupe-feu. L'entrepreneur reçoit également la déclaration de performances sur le produit correspondant avec les informations techniques AEAI (en option). Ces documentations sont aussi mises à la disposition, dès la livraison des modules, des autorités compétentes.

Plus de détails:

Documentation technique

(Mode d'emploi et d'installation fourni):

La documentation technique décrit le produit et son utilisation. Elle indique de manière détaillée l'installation du clapet coupe-feu. Principe général: **l'installation est conforme aux essais!**

Cela signifie que le clapet coupe-feu ne peut être installé que conformément aux conditions des essais, indiquées dans la documentation technique. Aucun écart n'est autorisé.

Seul le clapet coupe-feu décrit dans la documentation technique peut être utilisé. Les détails d'installations des différents fabricants peuvent présenter des différences. La documentation technique comprend également le mode d'emploi du clapet coupe-feu ainsi que les consignes d'entretien et de maintenance.

La documentation technique s'appuie sur la déclaration de performances. Elle définit la classification du clapet coupe-feu et est basée sur les normes appliquées ;

Le clapet coupe-feu est conforme à hEN15650, EN 1363-1 et classifié selon EN13501-3.

Les systèmes d'entraînement électrique font partie intégrante de l'unité testée et doivent être décrits dans la documentation technique. Seuls les entraînements électriques décrits doivent être utilisés.

La documentation technique est un document officiel du fabricant et ne doit en aucun cas être modifiée en termes de fond et forme, de manière partielle ou totale.

Déclaration de performances:

Le fabricant établit la déclaration de performances. Le marquage CE apposé sur le produit sert d'identification. L'objectif en termes d'utilisation, ainsi que le produit clairement désigné, l'organisme chargé du premier contrôle et le descriptif des performances sont aussi indiqués. La déclaration de performances reprend les principales caractéristiques et est basée sur les spécifications techniques harmonisées des normes utilisées.

Informations techniques AEAI:

Ce document donne des informations opérationnelles conformément aux dispositions suisses sur la protection contre les incendies. L'AEAI contrôle les documentations transmises par le fabricant sur l'utilisation du produit et les dispositions appliquées. Les «attestations d'utilisation AEAI» sont publiées dans le registre de protection contre les incendies du AEAI et acceptées par toutes les autorités de protection contre l'incendie comme preuve de son application. Cela élimine le besoin de présenter des documents supplémentaires.

Responsabilité:

Fabricant Il incombe au fabricant de respecter la loi sur les produits de construction et est responsable du produit ainsi que de la commercialisation.

Installateur L'installateur chargé d'installer les clapets coupe-feu est responsable du montage et du produit utilisé.

Exploitant L'entretien et la maintenance des clapets coupe-feu (installations et composants techniques) sont du ressort du constructeur ou de l'exploitation dans le cadre de l'obligation de sécurité. Ces principes servant aussi de base aux éléments de garantie et prestations d'assurance.

Conclusion